

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**Arrêté du 28 octobre 2008 portant attribution du diplôme
d'ingénieur des travaux publics de l'Etat**

NOR : DEVK0826416A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,
Vu le décret n° 2006-1545 du 7 décembre 2006 relatif à l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat ;
Vu les statuts de l'établissement approuvés le 5 mars 2007 ;
Vu le règlement de scolarité arrêté le 7 décembre 2007 par le conseil d'administration ;
Vu le procès-verbal de la réunion du 12 septembre 2008 du jury de sanction des études de l'Ecole nationale des travaux publics de l'état ;
Sur la proposition du directeur de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat,
Arrête :

Article 1^{er}

Le diplôme d'ingénieur de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat est décerné aux élèves désignés ci-après, sortis en 2008 de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat :

Adolf Milène ;
Almosni Steve ;
Bencivenga Marc ;
Blanc Rémi ;
Bloch Camille ;
Boithias Florent ;
Bory Alice ;
Chalumeau Florian ;
Cossoul Nicolas ;
Des Roseaux Pierre ;
Descamps Vincent ;
El Hamdaoui Yacine ;
Emmelin Sarah ;
Fleurantin Timothée ;
Gazeau Bertrand ;
Gillot Antoine ;
Jaulin Nicolas ;
Landureau Simon ;
Lequertier Mareva ;
Liscouet Solène ;
Morel Mathieu ;
Mouclier Claire ;
Oudin Nicolas ;
Pelata Julie ;
Peniguel Aurélien ;
Pere Aurélien ;
Rocques Mélanie ;
Spajer Anna ;
Tascedda Marc ;
Wagneur Hugo.

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat confère de plein droit la délivrance du grade de master.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de

l'aménagement du territoire.

Fait à La Défense, le 28 octobre 2008.

Pour le ministre et par
délégation :

*La chargée du service du pilotage
et de l'évolution des services,*

C. Etaix